

**PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018**

Groupe Socialiste et apparentés :

Monsieur BLAZY
Monsieur CAURO
Madame GRIS
Monsieur JAURREY
Monsieur RICHARD
Madame MAILLARD
Monsieur ANICET
Madame CAUMONT
Monsieur HAKKOU
Madame TORDJMAN
Monsieur TOUIL
Madame PEQUIGNOT
Monsieur NDALA
Monsieur DUBOIS
Madame VALOISE
Madame OSSULY

Groupe Agir pour Gonesse :

Monsieur HAROUTIOUNIAN

Groupe Communiste et Républicain :

Monsieur PIGOT
Madame HENNEBELLE
Monsieur BOISSY
Madame MURCIA

Elus non inscrits :

Monsieur OUCHIKH (SIEL)
Monsieur OUERFELLI (Ecologiste)
Monsieur SABOURET

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir :

Madame MOUSTACHIR, Groupe Socialiste et apparentés, à Monsieur BLAZY.
Madame QUERET, Groupe Communiste et Républicain, à Madame HENNEBELLE.
Monsieur ABCHAR, Groupe Communiste et Républicain, à Monsieur PIGOT.
Monsieur BARAN, Groupe Socialiste et apparentés, à Monsieur CAURO.
Monsieur TIBI, Groupe Agir pour Gonesse, à Monsieur HAROUTIOUNIAN.

Absent excusé :

Monsieur YAPO, Groupe Agir pour Gonesse.

Absents :

Monsieur SAMAT, Groupe Socialiste et apparentés - Monsieur DOS SANTOS, Groupe Socialiste et apparentés - Madame YOHALIN, Groupe Agir pour Gonesse - Monsieur VIGOUROUX, élu non inscrit - Madame KARTOUT, élue non inscrite.

Arrivée de Monsieur SABOURET à 20h42.

Départ de Monsieur SABOURET à 22h05 puis de Monsieur HAROUTIOUNIAN à 22h30.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** déclare la séance ouverte à 20h40.

Monsieur le Maire propose que **Monsieur CAURO** soit désigné comme secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2018.

Sans observations de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

Groupe Socialiste et apparentés : 18 Pour
Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour
Groupe Agir pour Gonesse : 2 Abstentions
Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Pour
Monsieur QUERFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour

Arrivée de Monsieur SABOURET à 20h42.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

PREND ACTE du bilan de la mise à disposition du public et **APPROUVE** la Modification Simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire :

« Malgré le problème technique l'enregistrement reste possible grâce à un appareil spécifique de substitution, donc nous parlerons sans micros. Donc nous avons entendu le rapporteur, qui souhaite intervenir dans ce débat ? Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Donc du coup on n'a pas besoin d'allumer les micros puisque ça ne marche pas ? »

Monsieur le Maire :

« Absolument vous avez tout compris. »

Monsieur SABOURET :

« Il faut essayer de parler fort. Non mais quelques remarques sur la liste des opérations qui est proposée. Donc en réalité il s'agit quand même de densifier pas mal à travers les modifications qui sont soulevées dans ce PLU. Il y a un certain nombre d'opérations qui avaient été présentées ici, il y en a d'autres qu'on découvre. Moi ce qui m'interroge c'est les raisons qui font que certains projets ont été présentés, d'autres non, par exemple le projet de Volvo ; moi je n'en ai jamais entendu parler avant ce dossier-là, c'est certainement intéressant. Je cite juste un petit problème c'est qu'à cet endroit-là il y a des soucis assez importants de stationnement ; de toute façon il y a des problèmes de stationnement des deux côtés, c'est un secteur que je connais bien, quand je rentre chez moi je passe par l'avenue des Myosotis, il m'arrive de passer aussi par le secteur gare où on constate des problèmes de stationnement. Si on rajoute 100 stationnements les problèmes de stationnement ne vont certainement pas s'améliorer. Certains des problèmes sont liés aux commerces mais je constate que rien n'est fait depuis les constatations que je fais depuis trois ans... donc attention je tire la sonnette d'alarme. Je sais qu'il y a un certain nombre d'opérations qui pourraient être ajoutées mais que je ne vois pas apparaître dans cette modification simplifiée du PLU donc moi je m'interroge : pourquoi on donne des droits pour construire à certains opérateurs pour des projets ? Pourquoi on n'en donne pas à d'autres ? Quels sont les critères qui définissent les priorités que l'on a ? Alors je vois qu'il y a quand même beaucoup, techniquement, de cas par cas, ça me gêne un peu et pour ces raisons là je m'abstiendrai. »

Monsieur le Maire :

« Bien. D'autres interventions ? Monsieur Haroutiounian. Il n'y a pas de micros, parlez fort vous êtes enregistré quand même. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Alors bien sûr nous sommes favorables pour les constructions de logements dans ce diaporama qui a été présenté sur ce projet de logements et plus particulièrement sur l'accèsion à la propriété, ça c'est notre position au sein du groupe. Et enfin je reviens sur ce qui a été dit très justement par Cédric, sur les mauvaises conditions de stationnement, en espérant qu'il y ait des places de stationnement suffisantes et qu'on puisse gérer enfin le problème de stationnement dans la Ville qui perdure et qui se dégrade d'année en année. Et ça fait déjà plus de vingt ans qu'on parle de problèmes de stationnement, de cette situation sur la Ville et il serait bien aussi qu'on s'occupe de ce dossier-là, c'est aussi l'enjeu. »

Monsieur le Maire :

« Bien je vais laisser Monsieur le rapporteur répondre mais je ne peux pas laisser dire qu'on ne s'occupe pas des problèmes de stationnement, je vais prendre plusieurs exemples en commençant par le centre-ville ; au cours des dernières années nous avons créé 100 places supplémentaires par rapport à une situation pré-existante, ou encore à la Fauconnière où nous avons ouvert un parking qui n'en était pas un et nous avons créé plus de 80 places à côté de la piscine, ou encore sur le square de la Garenne où en réaménageant un parking existant nous avons optimisé le nombre de places pour créer 40 places supplémentaires par rapport à ce qui pré-existait. Alors on ne peut pas laisser dire qu'on ne crée pas de places de stationnement mais simplement vous devriez avoir l'honnêteté de reconnaître qu'à un moment lorsque les gens, c'est leur droit, ont plus de voitures qu'avant... c'est quand même une réalité. Et quand il y a des gens qui me disent j'ai 6 ou 7 voitures, il y a un moment je suis obligé de répondre que ce n'est pas une question d'orientation politique mais une question de réalité tout simplement, que si vous avez 6 ou 7 voitures c'est votre droit mais moi je ne sais pas comment je peux résoudre votre problème puisque sur votre parcelle d'un quartier pavillonnaire ces 6 ou 7 voitures... je comprends que vous ne puissiez pas les faire rentrer mais vous comprendrez aussi qu'à l'extérieur évidemment nous n'allons pas surdimensionner des parkings, ce n'est pas possible. J'aimerais que nous soyons raisonnables sur le sujet mais telle est la réalité quand même, chacun peut le constater, d'ailleurs que ce soit à Gonesse ou ailleurs. Maintenant sur les stationnements prévus par rapport à l'opération d'urbanisme, je laisse Monsieur Cauro répondre. »

Monsieur CAURO :

« Monsieur Sabouret comme d'habitude quand vous dites que rien n'est fait vous cherchez à vous démarquer artificiellement de la majorité et faire croire que vous présentez des alternatives mais c'est faux. Donc le Maire vous a expliqué toutes les places de parking que nous avons ouvertes et également rue des Jasmins où nous avons également ouvert des places de stationnement. Les projets qui ont été présentés prévoient bien sûr des places de stationnement pour les logements. En ce qui concerne le projet Volvo, on se trouve près de la gare, c'est tout à fait dans l'esprit de la loi ALUR qui demande à densifier autour des gares, donc forcément quand on habite près d'une gare, d'un RER, il y a peut-être des gens qui auront moins de voitures. Et quand les gens ont 4-5-6 voitures personne ne peut résoudre le problème. Monsieur Izikian du garage Volvo a déjà sous sa concession un grand parking et puis il va y avoir des stationnements dans les immeubles qui vont être construits. Quand vous dites qu'on fait du cas par cas, la logique du Contrat de Développement Territorial et l'avenant logement, c'est bien que la Commune ouvre les droits en fonction des projets et donc on a ouvert les droits en fonction de ce projet parce qu'il semblait intéressant, d'abord au niveau de l'architecture il s'intègre bien dans l'environnement et qu'à côté de la gare c'était tout à fait pertinent. Quand vous dites que... ben oui parce que nous Monsieur Sabouret on travaille, on ne s'essouffle pas, on travaille. Monsieur Haroutiounian vous parlez d'accèsion à la propriété, c'est le cas, c'est des logements en accèsion à la propriété et je pense que ce projet face à la gare est tout à fait pertinent. »

Monsieur le Maire :

« Alors je crois que nous avons retrouvé les micros apparemment. Monsieur Hakkou je crois avait demandé la parole. »

Monsieur HAKKOU :

« Merci Monsieur le Maire. Juste pour compléter ce que vous venez de dire et Monsieur Cauro, pour être référent aux Marronniers, non seulement nous avons créé presque une centaine de places mais aussi nous avons réorganisé le stationnement et dire qu'il y a un problème de stationnement... Après, quand on est dans l'opposition c'est normal, on cherche toujours à polémiquer même quand ça fonctionne. Donc vous pouvez aller voir les habitants des Marronniers, avant la réorganisation, on a fait une dizaine de déplacements, on a écouté tout le monde, les habitants, que ce soit en Assemblée de quartier et même au niveau du porte à porte, donc je pense qu'en 3-4 ans nous avons répondu à un besoin de la population. Maintenant effectivement quand certains viennent nous voir en nous

disant qu'ils ont 7 voitures, là on ne peut rien faire. Si certains ont des propositions on veut bien les écouter ! »

Monsieur le Maire :

« C'est vrai. Alors Monsieur Ouchikh et Madame Caumont ensuite. »

Monsieur OUCHIKH :

« Oui une question, vous avez indiqué tout à l'heure que des logements seront construits en partie supérieure de la concession Volvo, est-ce qu'on peut avoir le nombre de ces logements et leur vocation. C'est-à-dire est-ce que c'est le propriétaire qui va les utiliser pour lui-même ou va-t-il les louer et en tirer un profit légitime par ailleurs, un revenu foncier, est-ce que vous avez une réponse à me donner. »

Monsieur le Maire :

« Alors sur cette question précise, réponse immédiate Monsieur Cauro. »

Monsieur CAURO :

« Monsieur Izikian a signé avec un promoteur une promesse de vente sur tout ce qui était la partie Buscaglia ; sur la partie de la concession ce seront donc des logements au-dessus qu'il compte garder pour l'instant et qu'il mettra en location mais c'est le même architecte qui travaille de façon à ce que ce soit un projet d'ensemble. »

Monsieur le Maire :

« Il n'était pas question d'accepter quelque chose qui ne soit pas harmonisé sur les propriétés de Monsieur Izikian, que ce soit la sienne historique ou celle anciennement Buscaglia. Madame Caumont.»

Madame CAUMONT :

« Merci Monsieur le Maire. Moi je suis vraiment effarée à chaque fois que j'entends Monsieur Sabouret dire que ça fait 3 ans qu'il travaille, ça fait 3 ans qu'il fait des choses. Moi depuis 2008 je n'ai pas vu un projet sortir de la tête de Monsieur Sabouret sur la ville de Gonesse, ça c'est une première chose.

La deuxième chose, depuis un bon moment nous avons créé une Commission des stationnements et de circulation sur la Ville de Gonesse où il y a des citoyens qui sont là, il y a toute la démocratie participative qui est là et qui travaille sur ce qu'il y a ou ce qu'il y a à faire sur la Ville de Gonesse concernant la circulation et le stationnement.

J'ai envie de dire, nous passons régulièrement le nombre de places que nous créons, à chaque Assemblée de quartier nous demandons aux gens et quand nous passons aussi dans les quartiers, parce que nous, nous ne sommes pas dans les quartiers pour prendre des photos et dire que je suis allé travailler mais nous y allons réellement pour travailler et il y a les gens qui nous disent ici c'est possible de faire une place et nous faisons les marquages. Donc dire que nous ne faisons rien c'est faux, le quartier des Marronniers c'est là où nous avons passé toute notre énergie à chaque fois. Moi j'aimerais bien entendre une fois Monsieur Sabouret être responsable et dire que les choses parfois c'est de l'incivilité et c'est aussi quand on a des gens comme vous Monsieur Sabouret, forcément ça ne peut pas marcher. »

Monsieur le Maire :

« Alors Monsieur Sabouret justement et après Monsieur Boissy. »

Monsieur SABOURET :

« Je ne vais pas rebondir sur ces propos qui me semblent largement déplacés mais pour revenir sur le projet parce que finalement ce qui est intéressant c'est les projets qui nous sont présentés sur lesquels on doit se prononcer. L'opération n'est pas forcément problématique en elle-même. A l'évidence autour des quartiers gare il est préférable d'avoir de l'habitat un peu dense parce que justement ça permet d'avoir des habitants qui ne sont pas motorisés et qui vont avoir accès très rapide à pied à des systèmes de transports en commun. Je suis moi-même un usager régulier des transports en commun, il est beaucoup plus performant d'utiliser les transports en commun au quotidien, c'est moins polluant, c'est plus rapide, enfin ça dépend où on va, mais quand on fait des longues distances c'est de toute façon plus rapide, donc ça c'est une bonne chose. Mais nous ne pouvons pas non plus nier les réalités et la réalité c'est qu'il y a des difficultés structurelles de stationnement qui ne sont pas forcément que liées aux habitants, qui peuvent être aussi liées à du stationnement temporaire ; j'évoquais tout à l'heure, ça m'étonne d'ailleurs que vous ignoriez cette situation, l'avenue des Myosotis qui est située de l'autre côté du pont : le début de l'avenue des Myosotis à certaines heures n'est tout simplement pas circulaire, il y a des blocages permanents qui

induisent d'ailleurs des problèmes de circulation à cet endroit-là. Il faut en avoir conscience et je trouve quand même que c'est tout à fait déplacé de traiter, de balayer d'un revers de main des problèmes qui sont réels.

Ensuite la remarque que je fais c'est que c'est bien d'avoir des opérations mais encore faut-il avoir un plan d'ensemble, or sur ce secteur la restructuration qu'on doit envisager doit s'inscrire dans un plan d'ensemble. En face du nouveau bâtiment, enfin du bâtiment de Volvo qui doit être agrandi, juste en face il y a deux terrains privés mais il y a un terrain le long de la voie de chemin de fer qui est manifestement un bidonville, que fait-on sur ce terrain ? Moi je passe à pied, il m'arrive de remonter de la gare vers chez moi à pieds et de passer de ce côté-là ; ce n'est pas mon chemin favori mais il m'arrive de l'utiliser, et bien vous avez quelque chose qui est clos avec des cartons, des anciennes publicités etc... et derrière il y a de l'activité, en hiver vous avez de la fumée qui sort c'est un bidonville. Qu'est-ce qu'on fait de ce côté-là ? Parce que c'est bien gentil de construire des logements neufs de l'autre côté mais installer des logements neufs à côté d'un bidonville je pense que ce n'est pas tout à fait pertinent.

Vous avez un secteur d'habitat individuel qui est en train de se dégrader à cet endroit-là, de manière très importante, qu'est-ce que l'on fait pour assurer une cohérence d'ensemble ? Moi ce qui me gêne c'est le manque de cohérence d'ensemble et dans les différentes opérations que vous nous proposez à cette modification n°1 du PLU, je ne vois pas de cohérence d'ensemble. Il y a aussi des opérations que nous n'avons pas et que nous aurions pu envisager ; je pense par exemple à l'ancien bassin de rétention du chemin de Fontenay. Moi c'est un secteur que j'ai connu parce que j'ai habité par là-bas dans le passé. Donc voilà je m'interroge et très sincèrement toutes ces interrogations et le fait que comme vous le savez je ne fais pas confiance dans la manière dont vous gérez la commune, m'amènent à m'abstenir sur cette délibération. »

Monsieur le Maire :

« Je vais donner tout de suite la parole à Monsieur Boissy. »

Monsieur BOISSY :

« Sur le stationnement on ne peut pas dire que rien n'est fait puisque c'est précisément dans le quartier des Marronniers où nous avons commencé je dirais tout le travail qui a été engagé et qui va se poursuivre. Cela répondait à une question comme il a été dit, qu'il y a beaucoup de voitures de particuliers. Je rappellerai que les maisons datent de 1930 et que certains garages ont été transformés ce qui surexploite les voitures à l'extérieur. Donc il y a effectivement une réorganisation et à chaque fois où on peut créer des places de parking on le fait. Aussi en lien sur le secteur de la gare, puisque c'est un secteur dont on parle beaucoup, nous avons mené l'opération de zone blanche dans le quartier des Tulipes, ce qui a commencé à opérer une transformation de ceux qui habitaient hors la Ville et qui maintenant ne peuvent plus y stationner. Donc on a aussi une simplification dans le même temps des habitants du cru. Et je rappellerai également que beaucoup de voitures sont abandonnées sur nos parkings, il n'y a qu'à voir le rapport de la Police municipale qui fait son travail mais nous ne sommes pas à Paris où on va dire qu'il y a une fourrière sur chaque arrondissement presque, le travail est fait, il en reste encore. Quand on peut faire des places de parking on le fait, l'avenue des Jasmins par exemple où là nous avons créé une cinquantaine de places de parking sans trop rien faire. Bon nous n'allons pas tout énumérer mais enfin sur les parkings beaucoup de choses sont faites mais il y a aussi le comportement des habitants et notamment dans le quartier des Marronniers puisque j'y circule moi aussi, plus en voiture qu'à pied certes mais il y a beaucoup de comportements anormaux dans ce quartier particulièrement ; je parle là de la vitesse. Aujourd'hui on assiste à une opération hors la Ville, à Paris et dans la Petite Couronne, mais beaucoup maintenant et notamment les moins de 40 ans n'ont plus de voiture, ils prennent les transports en commun, il y a les autres formes de transport à la demande, beaucoup réfléchissent à savoir est-ce que je prends un véhicule.

Certes nous, nous sommes en grande banlieue mais on s'aperçoit qu'à Montreuil cette opération commence aussi et dans d'autres villes alentours ; nous ça viendra plus tard mais la place de la voiture pour tout un chacun, certains se posent des questions.»

Monsieur le Maire :

« Bien alors sans doute ils se les posent mais ils n'ont pas encore trouvé les réponses parce que manifestement... et puis attention il ne faut pas généraliser cette évolution. Alors Monsieur Cauro par rapport au bidonville supposé de Monsieur Sabouret. »

Monsieur CAURO :

« Monsieur Sabouret je vous réponds sur deux points. Quand je vous entends je crois rêver parce que vous faites des effets de manche mais on dirait que vous n'assistez pas au Conseil municipal ou que vous n'avez pas de mémoire et que vous ne vous rappelez pas ce qu'on a fait précédemment. Vous dites qu'il faut réfléchir à un plan d'ensemble, l'avenue des Myosotis on n'en parle pas. Monsieur Sabouret au mois de juin de quoi a-t-on parlé ? Nous avons passé une convention avec

l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, justement pour racheter tout ce qui est à l'entrée de Ville sur l'avenue des Myosotis et l'avenue Gabriel Péri pour reconfigurer cette entrée de Ville. Alors rappelez-vous-en ! Je vous ai laissé parler donc laissez-moi parler. Donc rappelez-vous ce qu'on a fait au mois de juin c'était il y a trois mois, c'était avant les vacances.

Alors ensuite sur le bidonville, là aussi vous ne vous souvenez de rien ! C'est facile de dire que c'est un bidonville ! Monsieur Sabouret ce terrain on en a déjà parlé en Conseil municipal, il n'y avait pas de propriétaire, nous avons fait une procédure de bien sans maître et nous sommes devenus acquéreur, cela a pris du temps. Une fois que nous sommes devenus acquéreur il y a des squatteurs, ce ne sont pas des bidonvilles mais des squatteurs sur ce terrain ; et bien Monsieur Sabouret nous, nous ne sommes pas des gros bras nous allons devant la justice et devant la justice ça prend du temps ; nous avons des audiences, nous avons gagné en obtenant l'expulsion, maintenant comme les gens ne s'en vont pas nous avons demandé le concours de la force publique et lorsque nous aurons le concours de la force publique nous pourrons faire partir les gens ; mais nous respectons la loi et quand on respecte la loi ça prend du temps et ce ne sont pas que des effets de manche. »

Monsieur le Maire :

« Je précise d'ailleurs que nous serons maître de ce foncier et que dans le cadre de ce qu'a évoqué à l'instant Monsieur Cauro, c'est-à-dire le réaménagement de l'entrée du quartier des Marronniers du côté pont de la Concorde côté Marronniers bien évidemment avenue des Myosotis, il est prévu également de réfléchir à une liaison piétonne, une nouvelle passerelle et ce foncier nous sera utile pour réaliser cette passerelle entre les Marronniers et la Fauconnière permettant ainsi... parce que chacun peut constater que le pont de la Concorde est surtout pour la voiture, que lorsqu'on est piéton, alors si on est personne à mobilité réduite c'est mission impossible, mais pour un piéton on est coincé entre la rambarde du pont et le petit dispositif de sécurité qui vous protège quelque peu de la circulation automobile. Donc une nouvelle passerelle piétonne est nécessaire pour sécuriser les liaisons piétonnes et donner envie sans doute encore plus de prendre le RER plutôt que la voiture. Donc ça c'est le projet et c'est le projet dans le cadre d'une nouvelle entrée du quartier des Marronniers sur lequel nous avons déjà bien travaillé puisqu'effectivement il ne faut pas avoir la mémoire courte d'une séance à l'autre, simplement pour faire des effets de manche et de la polémique surtout en utilisant des mots inappropriés : bidonville on sait ce que ça veut dire ! Ce n'est pas un bidonville, c'est un squat mais nous allons obtenir dans les tout prochains jours le concours de la force publique, la procédure est suffisamment avancée pour cela.

Monsieur Boissy a eu raison de dire qu'en même temps nous trouverons des réponses avec la zone blanche qui vient de connaître une première extension mais qui en connaîtra une autre précisément dans le secteur de l'entrée de la Fauconnière dans une période prochaine. Mais en même temps il faut évaluer ce que l'on fait, il faut y aller par étapes et rappelons-nous quand même si on veut, de même que tout à l'heure nous parlions de stationnement, parler un petit peu de la responsabilité de chacun au volant et des comportements, si parfois c'est difficile c'est aussi parce qu'il y a des comportements... ceux qui stationnent là où ils ne devraient pas stationner et ceux qui roulent avec une vitesse excessive.

Mais j'en viens au point quand même essentiel, c'est-à-dire que nous sommes dans une ville qui est soumise en Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport. A partir de là nous avons la possibilité, non pas d'agrandir la ville mais nous pouvons faire du renouvellement urbain, le projet Izikian à l'entrée de la Fauconnière est un exemple, il y en a d'autres en centre-ville, il y en a également aux Marronniers et il y en aura encore d'ailleurs à l'avenir. C'est le renouvellement urbain c'est-à-dire que nous reconstruisons la ville sur la ville, c'est cela que ça veut dire, mais ce n'est pas étendre la Ville au niveau des logements. Alors il est évident que la loi ALUR nous a autorisé d'une part à faire du renouvellement urbain de façon un peu plus souple, un peu plus importante mais il y a toujours le PEB donc il y a toujours la contrainte, et en même temps cela donne à la Ville la possibilité, le droit de dire : cette parcelle est constructible donc la Ville donne des droits à construire ou n'en donne pas. Et la cohérence vient du projet global qui existe, le projet global existe dans le cadre de la Politique de la Ville puisque les Marronniers et la Fauconnière sont en Politique de la Ville ; donc nous travaillons sur les entrées des quartiers c'est une priorité, ou elle vient par exemple en centre-ville de projets qui sont bien engagés et qui vont se poursuivre dans le cadre des négociations qu'on a eu notamment avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France ou, et nous allons en parler après, dans le cadre de l'opération Cœur de Ville, c'est ça la cohérence. Mais l'idée c'est : on ne laisse pas dépérir les tissus urbains qui ont vieilli, on s'efforce de tirer vers le haut donc on ne laisse pas les choses se dégrader, donc on a des projets qui correspondent aussi à ce que... il y a des propriétaires, je pense que chacun sait qu'il y a des propriétaires en général, sauf la parcelle dont nous parlions tout à l'heure mais nous en sommes propriétaires maintenant, donc il y a des propriétaires et là il y a un propriétaire qui s'appelle Monsieur Izikian, il a réfléchi sur un projet, nous avons discuté, ça nous est apparu comme intéressant et on ne peut pas dire que c'est à la fois trop dense et puis dire après dans l'intervention suivante Monsieur Sabouret, et bien non finalement il faut un peu de densité ; donc il ne faut pas se contredire soi-même entre deux interventions. Je pense que nous avons la meilleure

cohérence possible, en tous cas nous essayons, nous nous y efforçons, nous essayons de trouver des réponses aux problèmes, nous ne sommes pas uniquement dans la critique stérile qui ne fait jamais aucune proposition. »

Monsieur SABOURET :

« Je vous remercie de parler à ma place mais... »

Monsieur le Maire :

« Non c'est un commentaire. »

Monsieur SABOURET :

« Mais enfin c'est une manie en fait de parler à ma place, de me faire dire ce que je n'ai pas dit. »

Monsieur le Maire :

« Ah non je n'arriverai pas à parler à votre place mais j'ai le droit de faire des commentaires. »

Monsieur SABOURET :

« Il y en a d'autres qui s'en étaient chargés jusqu'à présent. Non mais sur le projet, sur la manière dont est présenté le projet, en plus on le connaît Monsieur Izikian, on sait que c'est quelqu'un de sérieux donc le projet... ben ça fait des années qu'il a le garage Volvo, le projet présente un certain intérêt on ne peut pas le nier. Moi ce qui m'embête un petit peu par contre dans votre intervention Monsieur le Maire c'est que vous avez dit effectivement on est sous PEB, donc on a la contrainte des droits à construire et vous avez dit alors les droits à construire, la Ville soit les donne soit ne les donne pas. Mais en filigrane, pas en filigrane d'ailleurs, lorsqu'on vous entend littéralement on comprend aussi qu'il y a un pouvoir discrétionnaire de la Commune ; ça veut dire que c'est quand même un peu à la tête du client les opérations et ben oui. Donc la question c'est à qui on n'en donnera pas quand on a des projets éventuellement qui sortent de terre, à qui en donnera-t-on lorsqu'on a des projets qui sont d'abord sur le papier d'ailleurs, quels sont les critères qui permettent d'encourager un certain nombre d'opérations. Parce que vous avez dit que ce sont des propriétaires privés, ben évidemment que ce sont des propriétaires privés et selon que les droits à construire on les donne ou on ne les donne pas, la valeur des terrains, la valeur des propriétés n'est pas la même, et ce ne sont pas des valeurs qui vont du simple au double, ce sont des valeurs qui vont du simple au décuple parce qu'entre un terrain constructible, un terrain où on peut densifier les constructions et un terrain où on ne peut pas densifier les constructions la valeur économique n'est pas la même. Donc moi la seule chose qui me gêne c'est ce côté très discrétionnaire sans plan d'ensemble, encore une fois je le répète et moi j'ai vraiment le sentiment qu'on travaille un peu à la tête du client ; donc évidemment que je ne vais pas valider cette méthode c'est un problème de méthode, sur laquelle je suis critique ce soir.»

Monsieur le Maire :

« On a bien compris mais franchement après la sortie sur le bidonville voilà la sortie sur le pouvoir discrétionnaire du Maire, mais c'est du grand n'importe quoi ! Il n'y a pas de pouvoir discrétionnaire nous en discutons là et donc nous délibérons donc c'est le Conseil municipal qui décide ! Vous avez une position, vous l'avez exprimée : très bien ! Mais quand même s'agissant du PEB, si alors Député avec d'autres nous n'avions pas réussi à convaincre le Gouvernement, et dans le cadre de la loi ALUR, de faire évoluer le dispositif et d'introduire un peu de souplesse alors là effectivement, mais c'est tous les propriétaires de la Ville qui étaient perdants et notamment les propriétaires évidemment de parcelles de foncier sur lesquelles on pouvait penser que des projets pouvaient se développer. Tous étaient perdants, tous ! Nous avons obtenu dans le cadre de l'avenant du Contrat de Développement Territorial, donc dans le cadre de la loi ALUR qui a entraîné une évolution du Contrat de Développement Territorial, la possibilité de construire un certain nombre de logements dont nous n'avions pas la possibilité jusque-là, c'est chiffré. Et donc la loi dit que nous pouvons déterminer les ilots ou les parcelles sur lesquelles on donne des droits à construire, ce n'est pas discrétionnaire c'est une possibilité. Après on le fait en fonction de quoi ? En fonction de ce qu'on estime être l'intérêt général. Y-a-t-il sur ces parcelles-là, que ce soit celles de Monsieur Izikian ou de Monsieur X ou de Monsieur Y ou de Monsieur Z, intérêt général pour la commune à accepter un projet ou à ne pas l'accepter ? Et c'est vrai que si on réfléchit comme cela, si on s'interroge comme cela, on pourra dire que à tel endroit où tel propriétaire voudrait bien évidemment valoriser son foncier, donc qu'on lui donne des droits à construire, on peut donc légitimement se poser la question : faut-il le faire ou pas ? Dans l'intérêt général de la Commune, dans une cohérence précisément en matière urbaine, la question mérite évidemment à chaque fois d'être posée. Pour prendre un exemple qui est juste à côté de nous, la propriété Proix, nous avons acheté la propriété Sergues qui est contigüe ; y-a-t-il intérêt général ou n'y a-t-il pas intérêt général à imaginer un projet ? Ou faut-il laisser ce terrain comme il est ? Mais je vais prendre, comme cela on va voir que ce n'est pas du tout discrétionnaire, justement

une autre propriété Proix qu'on ne voit pas mais qui n'est pas très loin de la première : quand on prend la rue de Paris, quand on va vers le Point du Jour, vous avez des murs qui cachent un peu une maison ancienne bourgeoise, une villa avec un terrain très grand, qu'est-ce qu'il se passe depuis quelques temps ? Et bien nous avons les mêmes Proix, une autre branche de la famille qui nous dit : nous voulons des droits à construire et ils ont un promoteur et évidemment ce promoteur comme tout promoteur qui se respecte, il veut faire de l'argent et il veut densifier, densifier, densifier... et au passage si on peut raser la villa on la rase ! Nous avons dit non, nous estimons que ce n'est pas l'intérêt général et en face par contre on peut estimer qu'il y a un intérêt général parce que là on pourrait même faire un peu de stationnement supplémentaire d'ailleurs pour le centre-ville qui ne serait peut-être pas de trop malgré les 100 places que nous avons déjà créées en plus. Donc voilà, c'est ça nos réflexions et nos réflexions elles peuvent se faire aussi au sein de la Commission lorsque les projets sont examinés et dans les Assemblées de quartier, tous les projets sont présentés en amont. Ce projet de Monsieur Izikian a été présenté et discuté à l'Assemblée de quartier de la Fauconnière, préalablement. Donc je dis que sur la méthode, je n'ai pas la prétention de penser que nous sommes toujours bons en tout et en toutes choses, mais je pense que la méthode n'est pas si mauvaise que ça et que nous nous posons les questions de l'intérêt général c'est-à-dire de l'intérêt de la Ville et pas des intérêts particuliers, certainement pas à la tête du client ! Je pense que nous sommes suffisamment éclairés et je vous propose de délibérer. Monsieur Hakkou. »

Monsieur HAKKOU :

« Juste pour éviter que l'assemblée imagine que c'est du copinage ou que nous travaillons en fonction des personnes que nous connaissons... C'est énormément de travail, c'est des réunions, beaucoup de réunions d'opérations de renouvellement urbain et je voulais aussi saluer les services de l'urbanisme parce qu'ils font un travail exceptionnel et ça il faut le rappeler. On ne peut pas dire ici que nous faisons du copinage que « c'est à la tête du client », il faut rappeler aussi que c'est beaucoup de travail, beaucoup beaucoup de travail. »

Monsieur le Maire :

« Merci. »

Au terme du débat, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

Groupe Socialiste et apparentés : 18 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 2 Pour

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Pour

Monsieur OUERFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour

Monsieur SABOURET non inscrit : Abstention

Monsieur le Maire :

« C'est bien enregistré, je remercie ceux qui ont voté pour car nous avons beaucoup discuté de la propriété de Monsieur Izikian mais je vous renvoie au rapport que vous avez sous les yeux pour vous dire que le sujet essentiel de cette modification qu'on vient de vous présenter concernait la ligne 17 du métro. Donc je remercie vivement ceux qui ont voté pour car l'objet essentiel c'était aussi la mise en compatibilité du PLU avec la Déclaration d'Utilité Publique de la ligne 17 du métro du Grand Paris Express, donc j'ai le plaisir de vous annoncer que dans quelques jours le permis de construire va être signé, exactement le 18, et que sans cette délibération ce n'était pas possible. Donc je remercie vraiment les élus qui évidemment ont le sens de l'avenir de la Ville et vraiment je ne félicite pas Monsieur Sabouret qui n'a pas vu l'essentiel mais qui a discuté sur l'accessoire et en plus avec beaucoup de souci de polémiquer. Merci nous pouvons passer au sujet suivant. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, de Monsieur CAURO et de Monsieur TOUIL

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention cadre « Action Cœur de Ville ».

Monsieur TOUIL au terme de sa présentation :

« Je rappelle simplement que cette présentation nous l'avons déjà faite à un dernier Conseil municipal où on avait évoqué le même sujet, sauf que là on a aujourd'hui la demande de délibération. »

Monsieur le Maire :

« Oui qui permettra évidemment à l'Etat, qui permettra aussi au Département, Madame CAVECCHI la Présidente a fait savoir que le Département serait signataire de la convention et d'ailleurs le Conseil départemental délibèrera à la fin du mois sur cette convention, mais aussi la Communauté d'agglomération. Alors d'autres pourront aussi par avenant, également s'associer et on peut avoir aussi des partenaires privés et en particulier Alliages et Territoires, c'est-à-dire Europacity, sont prêts notamment sur le commerce rappelez-vous puisqu'ils ont pris l'engagement depuis longtemps d'aider évidemment en particulier le commerce de centre-ville donc le petit commerce, donc toute aide financière évidemment et permettant de financer des projets est utile et complète les aides publiques. Dans le Comité de projet du 6 septembre, c'est-à-dire milieu de semaine dernière, il y a eu quelques petites modifications dans l'exercice de relecture mais qui sont plutôt rédactionnelles, vous aurez donc prochainement le texte complet qui vous sera transmis mais ces petites modifications ne remettent pas en question ce qui vient d'être présenté par les deux rapporteurs. Qui souhaite intervenir ? Monsieur Hakkou. »

Monsieur HAKKOU :

« Oui je veux juste rappeler, pour avoir assisté à la réunion « Action Cœur de Ville », il faut savoir que Gonesse est locomotive sur ce projet parce qu'on a le projet le plus abouti sur les 222 villes qui ont été choisies, ça aussi encore une fois il faut le rappeler par rapport à ce qui a été dit dans le précédent rapport. Merci. »

Monsieur le Maire :

« Enfin en tout cas il y a deux villes dans le Val d'Oise, il y a nous ainsi que Persan et Beaumont qui sont alliées, ça fait trois villes mais Persan et Beaumont constituent le même projet, donc effectivement nous sommes largement en tête mais par rapport à d'autres, comme l'a dit Monsieur Hakkou, également sur l'ensemble de la France. Les premières conventions ont été signées mais avec des projets pas autant aboutis, aussi riches que le nôtre, donc je pense que c'est de bon augure pour la mise en œuvre de ce programme. Oui Madame Caumont. »

Madame CAUMONT :

« Moi aussi je fais partie de ce Comité de pilotage, c'est aussi parce que Gonesse a déjà commencé depuis longtemps à travailler sur ce sujet, c'est pour cela que c'est un critère qui a été déterminant pour nous choisir. »

Monsieur le Maire :

« La Caisse des Dépôts et Consignations qui est un des acteurs du programme a joué un rôle important dans la sélection, a contribué, dans la mesure où ce que nous avons fait par exemple en face, la création des 4 commerces dont je vous rappelle qu'ils sont la propriété de la Ville et où les loyers pratiqués sont inférieurs au prix du marché. Cela a permis de relocaliser deux commerces existants et créer deux nouveaux et d'autres actions de renouvellement urbain ont été des facteurs de crédibilité pour le choix de Gonesse. Oui vous avez raison Madame Caumont il faut le dire. »

Monsieur TOUIL :

« Vous pouvez voir sur le document les fiches techniques qui sont ajoutées et je peux vous dire la petite anecdote, nous en avons tellement qu'on nous a presque demandé d'en retirer parce qu'ils ne pourraient pas tout financer ; nous nous y sommes refusés mais c'est très intéressant et là dans ce document vous avez toutes les fiches matures et toutes les propositions que nous faisons pour Action Cœur de Ville. »

Monsieur le Maire :

« Alors Monsieur Ouchikh. »

Monsieur OUCHIKH :

« Oui une intervention brève. Bien sûr je voterai pour ce projet car on a bien compris que ce projet est doté de financements assez considérables et en période de disette budgétaire toute rentrée financière est la bienvenue. Cela étant je reste sur ma faim, sur comment dirais-je... j'ai du mal à voir la dynamique que l'exécutif municipal souhaite offrir à notre Commune et encore une fois je répète je voterai ce projet, je ne vois pas le fil conducteur, le cap que nous souhaitons donner à ce projet. Ce projet, en tout cas l'état d'esprit que lui donne l'Etat, c'est au fond de définir un avenir sur un territoire donné, je crois que c'est le terme qui est utilisé au départ de ce rapport très complet par ailleurs, très bien. Et là j'ai l'impression qu'on collectionne et qu'on additionne des fiches qui nous sont soumises et qui correspondent en effet à des projets, tous aussi nécessaires les uns les autres, tous aussi bienvenus les uns les autres, mais je ne vois pas la dynamique d'ensemble et en tout cas je la discerne mal. Voilà c'est simplement cette remarque que je souhaitais faire à l'égard d'un projet qui

évidemment est nécessaire pour la Ville ; encore une fois ne cherchez pas dans ma critique une critique qui serait ciblée sur telle ou telle partie du projet ; tout est bien me semble-t-il mais encore une fois je ne vois pas cette dynamique d'ensemble, je ne vois pas le cap qui est tracé, le fil rouge qui est tracé.

Je crois que c'est dommage parce qu'on aurait pu vertébrer un tel document qui a demandé je crois beaucoup de travail pour la ville et les services par une représentation de ce qu'est l'intérêt de la Ville, en tout cas l'avenir que nous souhaitons donner pour notre Ville et pour le cœur de la Ville de Gonesse. »

Monsieur le Maire :

« On répondra sur le fil rouge après avoir écouté la dernière intervention, celle de Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Oui je crois qu'on avait déjà évoqué ce dossier, moi j'y suis favorable. J'y suis favorable parce qu'il y a des financements importants à mobiliser de différents partenaires et puis je pense qu'il est absolument indispensable d'avoir une action énergique sur le cœur de ville qui en a bien besoin. Un petit élément de surprise toutefois, mais c'est peut-être une mauvaise compréhension du dossier de ma part, je pensais que le périmètre des opérations cœur de ville était uniquement le périmètre du centre-ville, or je vois qu'on a listé un certain nombre d'opérations qui sont complètement en dehors de ce périmètre, notamment la réalisation d'un bâtiment passif dans le parc de la Patte d'Oie, la crèche avenue Raymond Rambert, donc je m'interrogeais sur la place de ces... Alors est-ce que c'est juste pour mémoire ? ou est-ce qu'on va faire rentrer ces opérations dans l'opération Cœur de Ville, et à ce moment-là, si on fait rentrer ces opérations-là dans l'opération Cœur de Ville, jusqu'où géographiquement dans Gonesse va l'opération Cœur de Ville ? Voilà c'est simplement une interrogation de ma part. Evidemment moi j'y suis très favorable, je pense que si une revitalisation de notre cœur de ville se fait, il doit passer aussi par l'implantation de nouveaux commerces, donc nous sommes impatients que l'opération commence pour l'amélioration de la vie quotidienne des Gonessiens. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Touil. »

Monsieur TOUIL :

« Pour répondre à Monsieur Ouchikh par rapport au fil rouge, l'action Cœur de Ville ce n'est pas que le commerce c'est également l'urbanisme, la réhabilitation, c'est pour cela que vous avez la réhabilitation-restructuration, favoriser un développement économique et commercial équilibré, l'accessibilité, la mobilité et les connections, mettre en valeur les formes urbaines. Donc dans tout ce programme, il est vaste, alors c'est vrai que nous sommes obligés de mettre le maximum de choses dedans parce qu'on ne peut pas se contenter que d'une opération, il faut impérativement que tout le monde soit concerné. On parlait de l'urbanisme, c'est vrai que là ce n'est pas le pont de la Concorde mais l'urbanisme qu'on peut faire dans le centre-ville, la réhabilitation, qui peut rentrer dans l'action Cœur de Ville c'est ça le fil rouge, c'est toute une stratégie et le Gouvernement nous a choisi parmi 222 villes pourquoi ? Parce qu'à Gonesse on avait déjà à l'avance des projets de réhabilitation, ce qui fait que nous étions en avance. Là maintenant la grande discussion c'est la présentation de ces projets et de voir quels sont les acteurs qui vont nous financer au fur et à mesure ces projets-là. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Haroutiounian ne s'est pas exprimé. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Comme ça a été très justement dit, ce dossier a déjà été présenté il y a quelques mois donc nous, nous ne changeons pas notre position là-dessus, nous sommes favorables également sur ce programme Cœur de Ville. Dans le cadre des réhabilitations, alors je ne sais pas si c'est prévu ou si c'est possible de l'insérer, c'est de penser aussi des espaces de jeux, des aires de jeux qui ne sont parfois plus adaptées aux besoins et à la fréquentation des habitants et surtout des enfants. C'est le cas entre autre de l'aire de jeux qui est juste derrière la salle du Conseil qui est parfois très saturée, il y a des heures de pointe où c'est très fréquenté ou les parents se plaignent de l'espace qui n'est pas suffisamment grand et adapté aux besoins des enfants. Donc dans le cadre des réhabilitations que vous avez mises en place, il serait peut-être bien aussi de penser aux aires de jeux qu'il y a un peu partout dans la ville et d'essayer de les adapter par rapport à la population qui est en train d'augmenter et les enfants qui fréquentent ces aires de jeux. »

Monsieur le Maire :

« Vous venez tous à travers vos interventions finalement de constater que le fil rouge est déjà visible puisque depuis de nombreuses années nous avons travaillé à la réhabilitation de l'habitat ancien, au renouvellement urbain c'est-à-dire reconstruire la ville sur la ville et évidemment, ça c'est l'habitat, le logement mais c'est aussi le stationnement, c'est aussi les aires de jeux et celle qui vient d'être évoquée a bien été faite dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain. Qu'il y ait beaucoup de monde sur cette aire de jeux c'est très bien, qu'il y ait parfois un peu trop de monde, que ça déborde mais il y a aussi de l'enfance et de la jeunesse dans le centre-ville, et qu'il faille peut-être créer d'autres espaces à la faveur de projets à venir je suis d'accord évidemment, puisque nous l'avons déjà fait, donc il faut poursuivre la route ; le fil rouge il est là ! Evidemment sur le commerce nous avons fait ce qu'il n'était pas évident de faire, il faut poursuivre. Alors quelle va être et quelle peut être la valeur ajoutée du programme du Gouvernement si ce n'est nous avons été choisis et nous sommes contents. La question c'est : nous proposons des actions, nous proposons des programmes, c'est de nous aider à les financer mieux que nous avons pu parvenir à le faire jusqu'à maintenant, les financer par des dispositifs et des financements qui n'existaient pas jusque-là. Le Gouvernement a affiché 5 milliards d'euros sur ce programme sur 5 ans, donc nous nous engageons sur 5 ans, cela veut dire jusque 2022 puisque nous parlons en années pleines. Est-ce que l'argent sera au rendez-vous ? Moi je suis comme Saint Thomas j'attends que l'argent soit sur la table pour répondre tout à fait à la question c'est-à-dire de voir les choses se faire. Mais il vaut mieux être dans le programme que de ne pas y être, donc c'est la proposition de ce soir : signer la convention. J'ai oublié évidemment qu'il y a tout ce qui est équipements culturels ou sportifs, que nous pouvons aussi réaliser à travers ce programme. Sur le périmètre, nous travaillons en accord avec les services de l'Etat sur un périmètre un peu plus large que le centre-ville historique ; alors la périphérie à l'est c'est jusqu'au parc et la périphérie à l'ouest c'est jusqu'à la future crèche d'ailleurs en passant par le centre commercial de la Madeleine dont beaucoup pourraient être d'accord avec moi ici pour dire qu'il y a quand même quelques besoins et que si nous pouvons capter des financements, c'est ça l'intérêt du projet sa valeur ajoutée, c'est de booster pour qu'on aille plus vite et plus fort. Donc, nous sommes dans une phase préliminaire, la convention va être signée, c'est assez souple avec les avenants sur le périmètre pour l'instant proposé il a été discuté avec les services de l'Etat, il n'a pas été contesté par les services de l'Etat ; nous avons pensé pertinent d'aller jusqu'aux extrémités du centre-ville. »

Monsieur JAUREY :

« Monsieur le Maire juste une précision sur les 5 milliards, ce qu'il faut dire c'est que c'est une redistribution des crédits au niveau du Gouvernement. Tout simplement quand nous avons proposé cette action Cœur de Ville qui couvre... et c'est une très bonne action y compris financièrement puisqu'on va toucher des crédits supplémentaires. Mais il y a des villes qui sont toute proches de Gonesse qui sont parmi les plus pauvres de France et qui aujourd'hui ont eu des suppressions de crédits de la Politique de la Ville. C'est-à-dire que les crédits qu'on prend y compris dans ces villes-là, on les met dans ces opérations Cœur de Ville. Moi je suis à fond pour ces opérations Cœur de Ville mais j'eu souhaité que le Gouvernement ne supprime pas ailleurs ces crédits, c'est-à-dire qu'on a pris dans les poches des uns pour donner dans les poches des autres. »

Monsieur le Maire :

« Nous verrons cela après le résultat. »

Monsieur OUCHIKH :

« Oui je prolonge cet échange et je vous fais part de mon inquiétude sur la pérennité des financements car si on regarde la genèse de ce dispositif Cœur de Ville on se rappelle chacun d'entre nous qu'il est le fruit du renoncement du Gouvernement de sa Politique de la Ville qui avait été envisagée, en tout cas préparée ou étudiée par Jean-Louis Borloo qui avait présenté il y a quelques mois un projet dont le volet financier était je crois de l'ordre de 45 milliards d'euros. On a vu dans quelles conditions ce projet était enterré et comment le Gouvernement s'est débarrassé de son promoteur Jean-Louis Borloo et j'ai le sentiment que cette opération Cœur de Ville est une forme d'alibi ou de cache misère d'une Politique de la Ville que le Gouvernement n'a pas fondamentalement en son cœur ; en tout cas ce Gouvernement n'est pas animé d'une volonté véritablement de permettre la requalification urbaine des villes les plus en difficulté et en quelques sortes comme l'a dit Monsieur Jaurey, il restait au fond du tiroir quelques milliards et pour donner à l'opinion publique un semblant de Politique de la Ville et bien on a rhabillé avec ce dispositif là, mais je crois qu'il y a d'autres dispositifs également, une Politique de la Ville qui en réalité n'existe pas. Donc ce que je veux dire par là c'est que lorsqu'on est aussi peu animé d'une volonté de travail en profondeur et dans la durée, et j'interpelle le Gouvernement évidemment, on peut nous-mêmes nous inquiéter au-delà de la signature du document qui se fera de la pérennité des financements, de la part d'un Gouvernement qui n'hésite pas, si nous prenons l'actualité immédiate pour le Ministère des Sports, à sabrer la moitié des effectifs des fonctionnaires de ce ministère. Donc quand on est, pour des raisons de contraintes budgétaires,

capable d'aller dans ces extrémités là on peut aussi s'inquiéter sur la pérennité des financements de ce dispositif. Je souhaite évidemment que dans la durée bien sûr le Gouvernement tienne parole. »

Monsieur le Maire :

« Oui ça c'est vrai, si j'en crois les sondages d'opinion on va être de moins en moins nombreux à soutenir la politique de Monsieur Macron dans cette salle ; hormis Monsieur Haroutiounian, personne ne semble la soutenir. C'est simplement ce que j'ai pu lire, je dis cela c'est un petit commentaire. »

Monsieur JAUREY :

« Juste une précision, j'ai donné l'aspect redistribution des crédits au niveau du Gouvernement, c'est un peu comme sur la Sécurité sociale quand ils annoncent ce soir que le déficit de la Sécurité sociale sera de 300 millions par rapport au milliard, la seule différence c'est que les remboursements ont baissé, à partir de là où on supprime par rapport à l'hôpital etc... on retrouve bien sûr les recettes... »

Monsieur le Maire :

« Ce n'est peut-être pas tout à fait le sujet de Cœur de Ville. »

Monsieur JAUREY :

« Non mais c'est pour dire que heureusement que nous avons fait cette opération Cœur de Ville. »

Monsieur le Maire :

« Oui qu'on essaie de la faire. »

Monsieur JAUREY :

« Heureusement que nous sommes dans les 222 parce que sinon nous aurions moins de crédits de la Politique de la Ville et nous ne toucherions pas des crédits de Cœur de Ville. »

Monsieur le Maire :

« Ceci dit ne confondons pas Cœur de Ville qui concerne les centres villes et la Politique de la Ville qui concerne quand même des quartiers. Mais en même temps tout est dans un budget où c'est la compression, la réduction plutôt que la croissance ; ce qui d'ailleurs aura des conséquences sur la croissance du pays au bout du compte. »

Au terme de l'échange, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire :

« Merci pour le Cœur de Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

PROCEDE à la suppression et à la création de postes.

En l'absence de questions, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

DÉTERMINE les ratios d'avancement de grade. **UNANIMITÉ.**

Sans interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

Départ de Monsieur SABOURET à 22h05.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame HENNEBELLE

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires.

Monsieur le Maire :

« Aujourd'hui même c'était la rentrée des TAPS, lundi dernier c'était la rentrée scolaire il y a toujours un décalage d'une semaine, donc techniquement la rentrée scolaire s'est bien passée et techniquement la rentrée des TAPS s'est bien passée, vous l'avez dit. »

Madame HENNEBELLE :

« La rentrée des TAPS aujourd'hui s'est faite sur les écoles du centre, Jaurès, Benjamin Rabier élémentaire qui est rattachée dans le centre et les écoles maternelles Benjamin Rabier, Coulanges et Genevoix. Sur toutes ces écoles les TAPS ont bien démarré, les animateurs et les prestataires étaient présents, il nous est resté quelques enfants non-inscrits que les parents n'avaient pas encore pensé à inscrire aux TAPS, que les enseignants ont bien pris en charge pour rappeler les parents et pour qu'ils viennent les chercher à l'heure. Certains nous ont dit qu'ils venaient juste de déposer le dossier TAPS donc on les a acceptés même si on leur avait dit qu'il fallait quand même bien respecter la procédure. Mais dans l'ensemble nous n'avons pratiquement pas eu de soucis, les parents étaient là et les TAPS ce sont, pour une première journée, bien déroulés. Voilà pour l'instant ce que nous pouvons dire. Ce que nous pouvons dire aussi c'est qu'à aujourd'hui nous avons près de 70% des enfants qui sont inscrits aux TAPS de 1h30 en fin de journée. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Donc s'il n'y a pas d'interventions nous délibérons. »

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame MAILLARD

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de Délégation de Service Public relative à la réalisation des travaux d'aménagement et à l'exploitation d'une crèche à Gonesse avec la société People and Baby.

En l'absence de questions de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur HAKKOU

APPROUVE la gratuité des inscriptions et **ADOPTE** les tarifs des services annexes des Médiathèques de Coulanges et George Sand.

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur Hakkou, y-a-t-il des questions ? Monsieur Ouchikh. »

Monsieur OUCHIKH :

« Oui j'approuverai avec enthousiasme ce rapport que je crois essentiel pour l'assimilation de chacun, pour permettre que chacun de nos enfants puisse se grandir culturellement et puisse trouver un espace personnel dans cette société de plus en plus difficile, prédatrice. Je crois beaucoup à l'œuvre utile des créations de l'esprit et parmi celles-ci le livre. Et personnellement si je n'avais pas eu à la Fauconnière, voici quelques décennies, une bibliothèque de petite taille mais très accessible avec un personnel qualifié, et qui à l'époque était gratuite, c'est vrai que je n'aurais peut-être pas pu mener les mêmes études et embrasser la carrière qui a été la mienne. Donc je crois vraiment à l'utilité du livre, à la nécessité de développer l'accès au livre et évidemment de rendre possible cet accès du livre, notamment grâce à la gratuité. Donc je voterai évidemment avec beaucoup de ferveur ce rapport. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Donc je crois qu'évidemment nous pouvons partager ce constat que nous sommes dans une société où on lit moins, peut-être on emprunte moins de livres ; c'est vrai qu'il y a d'autres formes, d'autres supports de connaissance mais nous faisons le constat que ces supports de connaissance modernes utilisant des technologies qui sont très récentes parfois, on a vu l'effet de la télévision, éloignent du livre mais aussi éloignent de la culture d'une manière générale et des pratiques culturelles des publics. Donc l'intérêt du livre reste totalement fondamental et je pense que nous pouvons être d'accord aussi pour dire que les nouvelles technologies et le livre ça ne s'oppose pas ; mais pour autant évidemment c'est plus facile, les technologies contemporaines ont un accès immédiat, le livre exige l'effort, il faut rentrer dans un livre mais il est indispensable cet effort individuel pour se cultiver, pour l'éducation et pour la réussite ; parce qu'au bout du compte lire c'est aussi derrière écrire et la pratique de l'écriture, on voit bien que tout cela était très discriminant, les inégalités culturelles, les inégalités sociales finalement s'accroissent au fur et à mesure ou à proportion qu'on s'éloigne du livre. Monsieur Pigot. »

Monsieur PIGOT :

« Merci. Je suis aussi bien sûr très favorable à cette proposition mais je voulais aussi mettre l'accent, et pour justifier aussi toutes les raisons d'être favorable, c'est qu'à la Médiathèque de Gonesse et puis dans d'autres, nous constatons une fréquentation en hausse alors que les inscriptions pour emprunter des livres sont en baisse. C'est-à-dire qu'il y a à la fois des milliers de jeunes qui viennent à la Médiathèque pour y faire certaines choses, étudier, préparer des cours mais en même temps les inscriptions pour emprunter des livres sont à la baisse ; donc cela veut dire qu'il y a aussi peut-être un frein à un moment donné financier jusqu'à maintenant pour accéder à l'action d'emprunter des livres. Donc moi je suis tout à fait favorable, c'est un droit fondamental : le droit à la lecture gratuite universelle, et c'est très important pour que le maximum d'entre nous, notamment les jeunes puissent dès le plus bas âge accéder aux livres, à la lecture et conduire aux études le plus possible et à l'enrichissement culturel et intellectuel. »

Monsieur le Maire :

« Sur ce que vient de dire Monsieur Pigot sur la fréquentation de nos médiathèques par des jeunes qui y viennent pour trouver un cadre propice au travail et à l'étude, c'est tout à fait vrai et les témoignages sont nombreux. Il suffit d'y aller un samedi après-midi, même d'autres jours aussi. J'ai un témoignage récent d'un jeune qui m'a, je dirais, franchement ému ; je l'ai rencontré récemment alors que je passais dans la Médiathèque de Coulanges un samedi après-midi, il vient vers moi et me dit : bonjour Monsieur vous êtes le Maire ? Je lui dis oui, je suis le Maire, puis je lui demande qui est-il ; c'était un jeune lycéen et il m'explique qu'il habite la Madeleine, qu'il est au lycée. Je lui demande s'il vient souvent et il me répond qu'il vient très fréquemment ; je lui demande comment il la trouve la Médiathèque, et il a ce mot : écoutez, ici pour moi c'est le paradis ! Dans le sens, il voulait dire que pour lui c'est l'idéal pour travailler, peut-être que chez lui il n'a pas les mêmes conditions... Et je me suis dit, ce n'était pas la première fois, qu'en écoutant quelques jeunes témoigner ainsi, franchement de ce côté-là nous n'avons pas mal travaillé, cette médiathèque est ouverte depuis 10 ans, celle de la Fauconnière depuis encore un peu plus. Les médiathèques, moi qui suis vice-Président en charge de la culture à l'intercommunalité 350 000 habitants, 42 communes, je les ai visitées. D'abord je n'ai pu visiter que celles qui existent mais je veux dire, il n'y en a pas beaucoup qui sont au niveau même dans les grandes villes comme Sarcelles et Garges. L'intercommunalité va investir mais en dehors de Villeparisis donc en Seine et Marne, ville de même importance que nous, qui a une médiathèque de même importance que nous, des villes plus importantes ou moins importantes, chacun doit évidemment à proportion... Vous voyez nous n'avons pas mal travaillé, et surtout quand je vois ces jeunes je dis que cela contribue à leur donner plus de chance aussi pour la réussite. »

Monsieur OUCHIKH :

« Oui le propos très juste de Monsieur Pigot m'inspire une réflexion, c'est vrai que beaucoup des jeunes qui fréquentent les bibliothèques le font d'abord pour rechercher un lieu de calme, un espace de repos propice au travail et à l'étude, ce qu'ils ne trouvent guère chez eux, soit parce que leur logement est exigü, soit parce que l'ambiance familiale parfois houleuse ne s'y prête pas. Et du coup je me demande si on ne pourrait pas élargir au-delà des bibliothèques cette idée de développer des espaces de lecture, des salles de lecture, un studio par-ci, un appartement par-là au-delà des deux bibliothèques que nous avons et les installer dans des quartiers, tous les quartiers d'ailleurs, avec un droit d'accès assez large permettant justement d'avoir ces espaces de lecture. Je pense que ce serait profitable pour la société de manière générale et pour ces très très nombreux enfants qui sont en quête de calme. »

Monsieur le Maire :

« Alors il est certain que la gratuité seule c'est un élément intéressant, ça peut être nécessaire mais pas suffisant. Il y a lieu de continuer à réfléchir, on sait très bien qu'un débat sur l'ouverture des médiathèques le dimanche par exemple, qui est un débat un peu national, il faudrait que le Ministère de la Culture stimule un peu plus et aide les villes, parce que derrière il faut aussi des moyens, c'est du personnel qui doit travailler. Mais la réflexion doit se poursuivre. »

Monsieur NDALA :

« Oui simplement Monsieur le Maire je voudrais juste dire que ce gamin que vous venez de décrire est très représentatif de finalement ce pourquoi nous nous battons, c'est-à-dire de rester toujours ancrés dans ce goût que doivent avoir les générations à venir pour la lecture, le savoir et pas toujours rester embourbés finalement dans tout ce qu'on peut avoir d'High-tech, réseaux sociaux, parce qu'on sait très bien que nos enfants aujourd'hui, enfin ceux qui sont un peu plus âgés, sont très ancrés aux nouvelles technologies et parfois, bien qu'ils doivent rester dans l'air du temps parce que c'est leur génération, mais ça peut paraître néfaste par moment. »

Monsieur le Maire :

« Oui tout à fait. Madame Caumont. »

Madame CAUMONT :

« Merci Monsieur le Maire. Ce qui faut savoir sur les deux médiathèques de Gonesse, il y a une diversité d'actions sur différents sujets, il y en a pour tout le monde, il y a des ateliers par exemple numériques organisés par l'intercommunalité, il y a des ateliers de lecture et dans d'autres langues aussi, il y a aussi des débats où des adultes viennent pour parler des années 68 ou autres, donc il y a vraiment une diversité. Je peux dire que c'est vraiment très riche et varié.

Pour répondre à Monsieur Ouchikh sur les autres endroits, nous avons ouvert, je l'ai dit plusieurs fois, dans les quartiers les centres socioculturels pour... nous avons commencé par exemple par ceux qui préparaient le Bac et comme nous avons aussi des salles informatiques, nous mettons à disposition aussi les postes informatiques pour ces jeunes. Nous avons ouvert aussi ce qu'on appelle la ruche des livres, donc des livres sont donnés, les citoyens peuvent ramener des bouquins ou alors comme à la Médiathèque nous changeons chaque année des livres, nous les mettons aussi à disposition. Nous essayons d'inciter au maximum le citoyen jeune ou moins jeune, qu'il parle bien ou qu'il apprenne la langue française, nous sommes vraiment dans cet état d'esprit. Donc dans les quartiers aussi nous essayons, ce n'est peut-être pas assez mais nous essayons au moins d'ouvrir à tout le monde ces lieux d'apprentissage de la citoyenneté, de la culture, tout ce que vous voulez. »

Au terme de l'échange, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

Départ de Monsieur HAROUTIOUNIAN à 22h30 annulant le pouvoir laissé par Monsieur TIBI.

DELIBERATIONS N'APPELANT PAS DE DEBAT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

PREND ACTE du rapport d'activité de la collectivité de l'année 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

APPROUVE les statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention relative à la transmission dématérialisée des actes administratifs soumis au contrôle de légalité avec le représentant de l'Etat dans le Val d'Oise.

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Madame GRIS

ACCORDE la protection fonctionnelle à deux agents de la Police Municipale.

Monsieur le Maire :

« Explication de vote ? »

Monsieur OUCHIKH :

« Non je n'ai pas d'explication de vote mais j'aurais aimé, même si nous ne sommes plus dans les questions avec débat, en savoir davantage, dans quelles circonstances ces incidents se sont produits, si on a interpellé ou pas les auteurs des infractions, si vous pouviez me donner une réponse Madame Gris. »

Madame GRIS :

« Je peux l'expliquer simplement, c'est-à-dire qu'il y a eu une altercation entre un camion et une voiture, donc la voiture s'est arrêtée en plein milieu de la route pour aller engueuler le chauffeur du camion. La Police municipale est intervenue pour dire au chauffeur de la voiture qui bloquait la route qu'il y a un bus qui arrivait et qu'il fallait qu'il circule et la personne les a insultés, les a traités, qu'il allait les tuer... des menaces de mort. Donc au départ les agents ne connaissaient pas l'identité de la personne, ils l'ont trouvée par la suite et donc ils ont porté plainte contre cette personne qui les a menacés de mort. Il n'y a rien eu de physique, il s'agit d'une altercation verbale et ensuite la personne a dégagé. »

Monsieur le Maire :

« Ce n'est pas toujours facile évidemment et c'est pourquoi nous devons soutenir nos agents, c'est ce que je vous demande. Qui est pour ? »

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

PROCEDE à la révision des tarifs de la taxe de séjour sur le territoire communal à compter du 1er janvier 2019.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant n°3 au marché d'exploitation de type MTI PF et CP des installations de chauffage, de production d'ECS et de traitement de l'air des bâtiments communaux de la Ville de Gonesse avec la société ENERCHAUF.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant n°1 au marché d'impression de documents et d'outils pour la communication municipale pour le lot n°2 : Enveloppes et papier à en-tête avec la Compagnie Européenne de Papeterie.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant n°2 relatif aux travaux de démolition sur les propriétés communales de la Ville de Gonesse avec la société ADC DEMOLITION IDF.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame HENNEBELLE

ADOpte le montant de la participation financière des communes de résidence des élèves scolarisés à Gonesse au titre des frais de scolarité.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur RICHARD

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à l'association Racing Club de Gonesse pour l'acquisition d'un véhicule de transport collectif.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur RICHARD

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat et **ATTRIBUE** une subvention aux associations sportives pour leurs interventions dans le cadre des activités périscolaires 2018-2019.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur RICHARD

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un ou plusieurs véhicules 9 places entre la Ville de Gonesse et les associations municipales.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame MAILLARD

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions « Prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – Périscolaire et aide spécifique rythmes éducatifs » et « Prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – Extrascolaire » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame MAILLARD

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional Ile de France dans le cadre du dispositif "Phenix" pour la Fabrique Numérique de Gonesse pour l'année 2018.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur BOISSY

AUTORISE le lancement d'une procédure d'appel d'offres relative aux travaux d'entretien, de grosses réparations de construction de réseaux d'assainissement d'eaux usées et eaux pluviales et d'aménagement de voiries communales, espaces extérieurs des bâtiments et équipements communaux.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur PIGOT

PREND ACTE du bilan d'activité 2017 du cinéma Jacques Prévert.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur BOISSY

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville, l'association IMAJ et les quatre bailleurs sociaux du quartier pour l'installation d'un atelier boutique (ressourcerie) à la Fauconnière.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame PEQUIGNOT

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens relative au financement du programme d'actions « Parcours santé des jeunes » 2018 de l'Atelier Santé Ville avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE l'annulation de la délibération n°207 en date du 18 décembre 2017 relative à la vente de la propriété cadastrée AK n°255 et AK n°254, située 15 & 17 rue de Paris.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE la vente à Madame JEANNE et à Monsieur DE BOYER du pavillon situé 34 rue Camille Saint-Saëns.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE le déclassement du domaine public par anticipation de la désaffectation en vue de la cession à Grand Paris Aménagement des parcelles cadastrées ZS numéros 1649, 1652, 1653, 1656, 1658, 1659 et 1660 situées dans le quartier de la Madeleine.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

DECIDE l'ouverture d'une enquête publique visant à incorporer d'office au domaine public la voie privée ouverte à la circulation publique du lotissement « La Cour Baleine ».

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en place d'une caisse d'avance relative au Programme d'Intérêt Général (PIG) « Rénover pour économiser » au quartier des Marronniers.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE la procédure de recours à la citation directe à comparaître.

Monsieur OUCHIKH :

« A-t-on idée des motifs qui expliquent le classement sans suite par le parquet, c'est assez curieux parce que le parquet a plutôt pour habitude de poursuivre ce type d'infraction et d'autre part même si vous allez au Tribunal dans le cadre d'une procédure directe, vous aurez les réquisitions du Parquet qui seront indiquées le jour de l'audience et si le parquet par cohérence développe le jour de la plaidoirie les mêmes motifs qui ont conduit à ce qu'il rejette la plainte qui a été déposée, on aura un problème à ce moment-là devant le tribunal correctionnel. Donc est-ce que vous vous êtes inquiétés des motifs de ce classement ? »

Monsieur CAURO :

« Nous avons demandé, nous avons écrit au Procureur de la République et nous avons juste eu comme réponse, que ça avait été classé sans suite et nous n'avons pas eu d'explications. Donc c'est pour cela que nous ne voulons pas en rester là parce que nous avons beaucoup d'affaires qui traînent devant le Tribunal sur des questions d'urbanisme. Alors c'est vrai que lorsqu'on va au Tribunal de Pontoise, j'y suis allé plusieurs fois pour représenter la Commune, on passe 4 heures et il n'y a que des affaires d'urbanisme qui touchent toutes les villes. J'étais dernièrement au Tribunal pour des affaires que nous avons envoyées en 2014 et qui sont passées en décembre 2017 devant le Tribunal et donc je pense que le Tribunal est débordé et en a classé certaines. »

Monsieur le Maire :

« Voilà l'explication, donc je vous propose de délibérer sur la proposition de Monsieur Cauro. Qui est pour ? »

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

PREND ACTE du rapport annuel 2017 du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (S.I.A.H.).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur NDALA

PREND ACTE du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

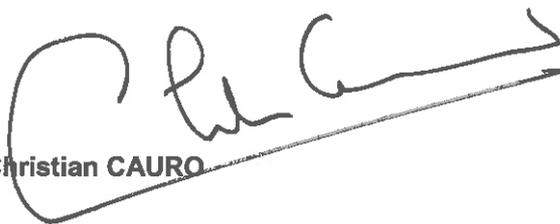
Sur présentation de Madame MURCIA

PREND ACTE du rapport annuel pour l'exercice 2017 relatif à la Délégation de Service Public de la restauration collective municipale.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte des décisions prises par Monsieur Le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h45.

Le Secrétaire de Séance,



Christian CAURO